

# Procedure file

Informations de base		
DEC - Procédure de décharge	<a href="#">2018/2172(DEC)</a>	Procédure terminée
Décharge 2017: budget général UE, Comité économique et social européen		
Sujet 8.70.03.02 Décharge 2017		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>CONT</b> Contrôle budgétaire	S&D <a href="#">KOHN Arndt</a> Rapporteur(e) fictif/fictive PPE <a href="#">SALAFRANCA SÁNCHEZ-NEYRA José Ignacio</a> ECR <a href="#">FITTO Raffaele</a> ALDE <a href="#">KLINZ Wolf</a> GUE/NGL <a href="#">DE JONG Dennis</a> Verts/ALE <a href="#">JÁVOR Benedek</a> EFDD <a href="#">VALLI Marco</a> ENF <a href="#">JALKH Jean-François</a>	27/07/2018
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<b>AFET</b> Affaires étrangères	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>DEVE</b> Développement	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>INTA</b> Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>BUDG</b> Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>ECON</b> Affaires économiques et monétaires	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>EMPL</b> Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>ENVI</b> Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>ITRE</b> Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>IMCO</b> Marché intérieur et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>TRAN</b> Transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>REGI</b> Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
<b>AGRI</b> Agriculture et développement rural	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		

Commission européenne		pas donner d'avis.
	<b>PECH</b> Pêche	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	<b>CULT</b> Culture et éducation	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	<b>JURI</b> Affaires juridiques	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	<b>LIBE</b> Libertés civiles, justice et affaires intérieures	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	<b>AFCO</b> Affaires constitutionnelles	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	<b>FEMM</b> Droits de la femme et égalité des genres	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	<b>PETI</b> Pétitions	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	DG de la Commission	Commissaire
	<a href="#">Budget</a>	OETTINGER Günther

Evénements clés			
28/06/2018	Publication du document de base non-législatif	COM(2018)0521	Résumé
11/09/2018	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture/lecture unique		
20/02/2019	Vote en commission, 1ère lecture/lecture unique		
27/02/2019	Dépôt du rapport de la commission, lecture unique	<a href="#">A8-0100/2019</a>	Résumé
26/03/2019	Débat en plénière		
26/03/2019	Décision du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">T8-0249/2019</a>	Résumé
26/03/2019	Fin de la procédure au Parlement		
27/09/2019	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de procédure	2018/2172(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Base juridique modifiée	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CONT/8/14183

Portail de documentation					
Document de base non législatif		COM(2018)0521	28/06/2018	EC	Résumé
Cour des comptes: avis, rapport		<a href="#">N8-0013/2019</a> <a href="#">JO C 357 04.10.2018, p. 0001</a>	12/07/2018	CofA	Résumé
Projet de rapport de la commission		<a href="#">PE626.821</a>	17/01/2019	EP	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE634.533</a>	30/01/2019	EP	

Document de base non législatif complémentaire	<a href="#">05824/2019</a>	11/02/2019	CSL	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique	<a href="#">A8-0100/2019</a>	27/02/2019	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique	<a href="#">T8-0249/2019</a>	26/03/2019	EP	Résumé

## Acte final

Budget 2019/1426  
[JO L 249 27.09.2019, p. 0117](#)

## 2018/2172(DEC) - 28/06/2018 Document de base non législatif

OBJECTIF: présentation par la Commission des comptes annuels consolidés de l'Union européenne pour l'exercice 2017 - étape de la procédure de décharge 2017.

Analyse des comptes des institutions de IUE - Comité économique et social européen (CESE).

CONTENU: la gouvernance organisationnelle de l'UE se compose d'institutions, d'agences et d'autres organes de l'UE dont les dépenses sont inscrites au budget général de l'Union.

Le présent document de la Commission porte sur les comptes consolidés de IUE relatifs à l'exercice 2017 et détaille la manière dont les dépenses des institutions et organes de l'UE ont été effectuées. Les comptes annuels consolidés de l'UE fournissent des informations financières sur les activités des institutions, agences et autres organes de IUE sous l'angle du budget et de la comptabilité d'exercice.

Il incombe au comptable de la Commission d'établir les comptes annuels consolidés de l'UE et de veiller à ce qu'ils présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière, le résultat des opérations et les flux de trésorerie des institutions et organes de l'UE, en vue de donner décharge.

Procédure de décharge: la décharge représente l'étape finale du cycle budgétaire. Elle est la décision par laquelle le Parlement européen «libère» la Commission de sa responsabilité dans la gestion d'un budget donné, en clôturant l'exécution de ce budget. Elle est accordée par le Parlement européen sur recommandation du Conseil.

La décision se fonde notamment sur les rapports de la Cour des comptes européenne, en particulier son rapport annuel, dans lequel la Cour fournit une déclaration d'assurance (DAS) sur la légalité et la régularité des opérations (paiements et engagements).

La procédure débouche sur l'octroi, le ajournement ou le refus de la décharge.

Le rapport final de décharge comprenant des recommandations d'action spécifiques à la Commission est adopté en plénière par le Parlement européen et fait l'objet d'un rapport de suivi annuel dans lequel la Commission expose les mesures concrètes qu'elle a prises pour mettre en œuvre les recommandations formulées.

Toutes les institutions de IUE ainsi que les autres agences, organes et entreprises communes sont soumis à leurs propres procédures de décharge.

Exécution des crédits du CESE pour l'exercice 2017: le budget du CESE pour 2017 s'élevait à 133,8 millions d'EUR. En 2017, conformément à un accord entre les institutions de l'UE visant à réduire les effectifs de 5 % sur la période 2013-2017, 6 postes ont été supprimés. Dans le même temps, l'exemption pour la langue irlandaise arrivant à expiration, un poste a été ajouté pour renforcer la capacité de traduction en irlandais.

En ce qui concerne l'exécution du budget du CESE, le [rapport annuel d'activité 2017](#) indique que le Comité s'est concentré sur les activités suivantes :

- le CESE a adopté au total 155 avis et rapports, dont 13 exploratoires. Au total, 61 avis ont été adoptés à la suite de saisines du Parlement européen et du Conseil;
- les membres du Parlement européen ont participé activement à 35 réunions de travail législatif du CESE. Cela a mis en évidence le renforcement du dialogue au niveau politique entre les deux institutions;
- la poursuite de la modernisation des procédures administratives entamée en 2015 pour aider le secrétariat général et l'administration du CESE à accroître son efficacité et à fournir un meilleur service à l'institution et à soutenir ses membres;
- la création d'un groupe de suivi du Brexit afin de suivre l'évolution du retrait du Royaume-Uni de l'UE et d'évaluer le besoin potentiel de réactions ou de positions du CESE;
- le lancement officiel de la plate-forme européenne de l'économie circulaire par le CESE et la Commission européenne, lors de la conférence des parties prenantes de l'économie circulaire.

## 2018/2172(DEC) - 11/02/2019 Document de base non législatif complémentaire

S'appuyant sur les observations contenues dans le rapport de la Cour des comptes, le Conseil recommande au Parlement européen d'octroyer la décharge à l'ensemble des institutions de l'Union sur l'exécution de leur budget respectif pour l'exercice 2017.

Il estime toutefois que l'exécution budgétaire appelle une série de commentaires de la part du Conseil qui devraient être pleinement pris en compte par la Commission.

Le Conseil note avec satisfaction que les dépenses de fonctionnement et les dépenses connexes des institutions de l'UE sont demeurées, comme les années précédentes, exemptes d'erreur significative, avec un niveau d'erreur estimatif de 0,5 %, ce qui, tout en étant nettement en dessous du seuil de signification, est supérieur de 0,3 point de pourcentage par rapport aux constatations de la Cour pour 2016 (0,2 %). Il se réjouit de constater que la Cour n'a mis en évidence aucune faiblesse significative dans les systèmes de surveillance et de contrôle et dans les rapports annuels d'activité examinés.

Comme les années précédentes, le Conseil constate un petit nombre d'erreurs relatives aux dépenses de personnel et quelques faiblesses affectant la gestion des allocations familiales par l'Office de gestion et de liquidation des droits individuels (PMO). Il invite la Commission à améliorer ses procédures pour éviter les erreurs relatives aux dépenses de personnel.

La Cour n'a détecté aucun problème spécifique concernant le Comité économique et social européen.

## 2018/2172(DEC) - 27/02/2019 Rapport déposé de la commission, lecture unique

---

La commission du contrôle budgétaire a adopté le rapport de Arndt KOHN (S&D, DE) appelant à donner décharge au secrétaire général du Comité économique et social européen sur l'exécution du budget du Comité économique et social européen pour l'exercice 2017, section VI - Comité économique et social européen.

Les députés se sont félicités de la conclusion de la Cour des comptes, selon laquelle les paiements relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 pour les dépenses administratives et autres du Comité économique et social européen sont, dans l'ensemble, exempts d'erreur significative. La Cour n'a relevé aucune déficience notable lors de la vérification des domaines liés aux ressources humaines et aux marchés publics pour le Comité.

### ***Gestion budgétaire et financière***

En 2017, le budget du Comité s'est élevé à 133 807 338 EUR (contre 130 586 475 EUR en 2016), avec un taux d'exécution de 96,5 %, contre 97,2 % en 2016. Le taux d'exécution des crédits reportés de 2016 à 2017 a été plus élevé qu'en 2016, à savoir de 84,9 % (7,4 millions d'EUR), contre 65,7 % en 2016 (6,8 millions d'EUR).

Les députés se sont félicités de l'engagement pris par le Comité à tendre la méthode de budgétisation axée sur les performances à des parties pertinentes de son budget.

### ***Personnel***

Le Comité a réduit, dans son tableau des effectifs, le nombre total de postes de 59 postes, passant de 727 en 2013 à 665 en 2017, principalement en raison de la mise en œuvre de la décision de réduire les effectifs de 5 %. Il a également adapté sa structure organisationnelle, en particulier par la fusion, en mai 2017, de la direction des ressources humaines et de la direction des finances.

### ***Performance***

Les députés ont observé que le Comité a adopté en 2017 un total de 155 avis et rapports, dont 13 avis exploratoires sur saisine des présidences de l'Union européenne ou de la Commission, 59 avis sur saisine du Parlement et du Conseil et 45 avis sur saisine de la Commission.

Ils ont relevé que les services de traduction sont encore en phase de transition vers une externalisation accrue en raison du transfert de personnel vers le Parlement dans le cadre de l'accord de coopération (16,61 % du budget étant consacrés à la traduction externalisée en 2016 contre 17,10 % en 2017). Ils ont invité le Comité à assurer le suivi des domaines liés à la gestion de la traduction nécessitant une attention accrue de la part de la direction, tels que mis en évidence par le service d'audit interne.

Les députés ont salué et encouragé la coopération administrative interinstitutionnelle avec le Parlement.

### ***Passation de marchés publics***

Les députés ont déploré la faible participation des opérateurs économiques aux appels d'offres lancés par le Comité. Ils ont invité le Comité à accroître les efforts de publication et à réduire le nombre de procédures négociées exceptionnelles avec un seul candidat.

### ***Brexit***

En dernier lieu, les députés ont noté que le Conseil n'a pas encore pris de décision quant à une éventuelle modification du nombre de membres et de délégués au Comité à la suite de la décision du Royaume-Uni de se retirer de l'Union. Ils ont demandé au Comité de fournir des informations sur l'incidence budgétaire directe de la décision, au plus tard lors du suivi de la décharge 2017.

## 2018/2172(DEC) - 26/03/2019 Texte adopté du Parlement, lecture unique

---

Le Parlement européen a décidé par 510 voix pour, 124 voix contre et 7 abstentions de donner décharge au secrétaire général du Comité économique et social européen sur l'exécution du budget du Comité économique et social européen pour l'exercice 2017.

Les députés se sont félicités de la conclusion de la Cour des comptes, selon laquelle les paiements relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 pour les dépenses administratives et autres du Comité économique et social européen sont, dans l'ensemble, exempts d'erreur significative. La Cour n'a relevé aucune déficience notable lors de la vérification des domaines liés aux ressources humaines et aux

marchés publics pour le Comité.

#### Gestion budgétaire et financière

En 2017, le budget du Comité s'est élevé à 133 807 338 EUR (contre 130 586 475 EUR en 2016), avec un taux d'exécution de 96,5 %, contre 97,2 % en 2016. Le taux d'exécution des crédits reportés de 2016 à 2017 a été plus élevé qu'en 2016, à savoir de 84,9 % (7,4 millions d'EUR), contre 65,7 % en 2016 (6,8 millions d'EUR).

Les députés se sont félicités de l'engagement pris par le Comité à étendre la méthode de budgétisation axée sur les performances à des parties pertinentes de son budget.

#### Personnel

Le Comité a réduit, dans son tableau des effectifs, le nombre total de postes de 59 postes, passant de 727 en 2013 à 665 en 2017, principalement en raison de la mise en œuvre de la décision de réduire les effectifs de 5 %. Il a également adapté sa structure organisationnelle, en particulier par la fusion, en mai 2017, de la direction des ressources humaines et de la direction des finances.

Le Parlement s'est félicité de la coopération administrative interinstitutionnelle avec le Comité économique et social européen et de l'évaluation à mi-parcours des résultats de la mise en œuvre de l'accord de coopération entre le Comité et le Comité des régions, qui met en évidence le succès de la mise en œuvre de plusieurs mesures. Dans le cadre d'un exercice de redéploiement, le Comité a déjà transféré 16 postes de la direction de la traduction vers ses propres services et les mouvements restants se feront progressivement. Le Parlement a pris acte du calcul des économies budgétaires réalisées par le Comité et le Comité des régions à la suite de cette coopération interinstitutionnelle, telles que les économies réalisées, entre autres, dans les coûts d'infrastructure à hauteur de 12,5 millions d'EUR, les coûts informatiques à hauteur de 5 millions d'EUR ou les frais de personnel de sécurité à hauteur de 500 000 EUR. Le Comité ainsi que le Comité des régions ont été invités à continuer d'améliorer cette coopération interinstitutionnelle afin de réaliser de nouvelles économies.

#### Performance

Les députés ont observé que le Comité a adopté en 2017 un total de 155 avis et rapports, dont 13 avis exploratoires sur saisine des présidences de l'Union européenne ou de la Commission, 59 avis sur saisine du Parlement et du Conseil et 45 avis sur saisine de la Commission.

Ils ont relevé que les services de traduction sont encore en phase de transition vers une externalisation accrue en raison du transfert de personnel vers le Parlement dans le cadre de l'accord de coopération (16,61 % du budget étant consacrés à la traduction externalisée en 2016 contre 17,10 % en 2017). Ils ont invité le Comité à assurer le suivi des domaines liés à la gestion de la traduction nécessitant une attention accrue de la part de la direction, tels que mis en évidence par le service d'audit interne.

Les députés ont salué et encouragé la coopération administrative interinstitutionnelle avec le Parlement.

#### Passation de marchés publics

Les députés ont déploré la faible participation des opérateurs économiques aux appels d'offres lancés par le Comité. Ils ont invité le Comité à accroître les efforts de publication et à réduire le nombre de procédures négociées exceptionnelles avec un seul candidat.

#### Brexit

En dernier lieu, les députés ont noté que le Conseil n'a pas encore pris de décision quant à une éventuelle modification du nombre de membres et de délégués au Comité à la suite de la décision du Royaume-Uni de se retirer de l'Union. Ils ont demandé au Comité de fournir des informations sur l'incidence budgétaire directe de la décision, au plus tard lors du suivi de la décharge 2017.